

Fiche de poste

GROUPE HOSPITALIER : GROUPE HOSPITALIER APHP. Centre-Université de Paris

ETABLISSEMENT(S) : Cochin

ADRESSE(S) : 27 rue du faubourg Saint Jacques PARIS XIV

Accès : Métro 6, Métro 4, RER B, Bus 38, Bus 91

DATE DE MISE A JOUR

15/05/2021

INTITULE DU POSTE

Infirmier Mobile en hygiène (IMH)

METIER

Infirmier

CODE METIER

30F10

GRADE

Infirmier, catégorie A ou B

STRUCTURE

L'hôpital Cochin est composé de 3 sites situés au cœur de Paris : Cochin, Port-Royal et Tarnier.

Il prend ainsi en charge un large panel de pathologies de l'adulte, de la femme enceinte et du nouveau-né.

Il propose une prise en charge innovante, à la pointe de la recherche et de la technologie et a su développer des nouvelles alternatives thérapeutiques chirurgicales, médicamenteuses et radiologiques.

L'hôpital Cochin dispose de services de référence tant au plan national qu'international structurés autour de la cancérologie, périnatalogie, maladies de système-maladies auto-immunes-diabète, ophtalmologie, thorax, ostéo-articulaire et de deux plateaux techniques de pointe en biologie et imagerie.

L'hôpital Cochin fait partie du Groupe Hospitalo Universitaire **AP-HP. Centre - Université de Paris** avec les hôpitaux Hôtel-Dieu, Corentin Celton, HEGP, Necker-Enfant malades, Vaugirard Gabriel Pallez et Broca.

POLE

INTITULE

Département médico-universitaire (DMU) BioPhyGen

ACTIVITE

Biologie médicale, physiologie et médecine génomique

SERVICE

PRESENTATION

Equipe Opérationnelle d'Hygiène

COMPOSITION DE L'EQUIPE

2 ETP médecins

1 ETP cadre supérieur

2 ETP cadres

1 ETP infirmier

1 ETP IMH

1,8 ETP techniciennes biohygiénistes

1 ETP secrétaire

1 ETP gestionnaire administratif

LIAISONS

HIERARCHIQUE DIRECT (N+1)

Cadre supérieur de santé de l'équipe opérationnelle d'hygiène

FONCTIONNELLES

Au sein des EHPAD :

- Direction des EHPAD
- Médecin coordonnateur et les autres médecins intervenant dans les établissements
- Cadre ou infirmier coordonnateur

DRH AP-HP – Mai 2024

- Personnel soignant : IDE, AS, AMP, ASH

Au sein de l'EOH des HUPC : médecins, cadres, infirmier, techniciennes biohygiénistes, secrétaire

En externe : ARS Ile de France, CPIAS Ile de France, IMH des différents départements d'Ile de France, personnels médicaux et paramédicaux des équipes mobiles de gériatrie

ACTIVITES

Missions générales :

- Mise en œuvre du programme d'actions auprès d'une vingtaine d'EHPAD faisant l'objet d'un accord entre l'ARS et l'hôpital Cochin
- Accompagner les EHPAD dans leur Démarche d'Analyse et de Maitrise du Risque Infectieux (DAMRI)
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires et son suivi
- Surveiller et suivre les phénomènes épidémiques
- Evaluer les pratiques professionnelles
- Proposer et réaliser la formation des personnels sur la prévention du risque infectieux

Missions spécifiques

- Travailler en réseau
 - Participer aux réunions organisées régulièrement par le CPIAS
 - Selon les besoins, participer à des réunions d'échanges au niveau interdépartemental
- Identifier 1 à 3 référents dans chaque structure et définir les modalités des liens entre l'IMH et les référents
- Prévenir le risque infectieux
 - Evaluer et suivre le plan d'actions et sa programmation dans un calendrier défini
 - Former les agents et les référents en hygiène in situ sur les précautions standard, l'hygiène des mains, la gestion des excréta et les précautions complémentaires
 - Accompagner les référents en hygiène dans leurs missions
 - Evaluer les circuits notamment celui des excréta
 - Réaliser des audits à la carte
- Accompagner les phénomènes infectieux
 - Accompagner de manière plus ou moins proximale en fonction des besoins des EHPAD la gestion des phénomènes infectieux (gastro-entérites aiguës, infections respiratoires aiguës... en lien avec le CPIAS et la délégation départementale ARS
 - Assurer le suivi et l'analyse à postériori de ces événements

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

HORAIRES DE TRAVAIL

Amplitude horaire de 9H à 18H du lundi au vendredi à adapter aux nécessités du service

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR FAIRE REQUIS

Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence
 Argumenter et convaincre dans une relation de confiance des interlocuteurs et si besoin négocier des accords.
 Créer et développer une relation de confiance avec les différents interlocuteurs
 Entreprendre toutes les actions adaptées en situation de crise ou d'épidémie
 Évaluer la conformité de la mise en œuvre d'une procédure/norme/règle, consigne relevant de son domaine de compétence
 Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
 Former, conseiller, guider les choix d'une personne ou d'une équipe
 Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives

CONNAISSANCES ASSOCIEES

Connaissance de la personne âgée dépendante
 Savoir organiser et coordonner des actions
 Savoir rédiger des documents : compte-rendu de réunion, procédure, rapport...
 Maîtrise de l'outil informatique : word, power point, excel
 Connaissance dans le domaine de la microbiologie
 Connaissance des moyens de prévention des infections : hygiène des mains, précautions standard, précautions complémentaires, gestion du linge, gestion des déchets, bionettoyage...
 Conduite de projet

PRE-REQUIS

Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier

DRH AP-HP – Mai 2024

De préférence :

- Justifier d'une expérience professionnelle d'infirmier en gériatrie
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en hygiène hospitalière
- Justifier d'une expérience en équipe opérationnelle d'hygiène

GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

FORMATIONS POUR HABILITATION OU ATTESTATION DE COMPETENCE

Oui Non

Si Oui, précisez

GESTION INDIVIDUELLE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Indiquez si les expositions professionnelles à ce poste sont tracées ou non dans le DISERP

Oui Non

SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».